



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE
MISE A DISPOSITION GRATUITE DU
LOGEMENT MEUBLE SIS 59, RUE DE LA JARRY
POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE A
MONSIEUR RENE MONCHAUX**

**DÉCISION N° DM-20-090
EN DATE DU 19 MARS 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la convention de mise à disposition gratuite d'un logement meublé sis 59, rue de la Jarry à Monsieur René MONCHAUX pour nécessité absolue de service, datée du 9 mars 2020.

CONSIDERANT que pour la bonne organisation et le bon déroulement du conseil municipal prévu le 1^{er} avril 2020, la ville souhaite prolonger la mise à disposition gratuite du logement meublé sis 59 rue de la Jarry, en faveur de Monsieur René MONCHAUX, responsable du service logistique et évènements de la commune Vincennes, pour nécessité absolue de service.

D É C I D E

DE SIGNER avec Monsieur René MONCHAUX, responsable du service logistique et évènements de la commune de Vincennes, un avenant à la convention de mise à disposition gratuite du logement meublé sis 59, rue de la Jarry datée du 9 mars 2020, prolongeant celle-ci à la date du 2 avril 2020 inclus, pour nécessité absolue de service.

Les autres clauses et conditions de la convention initialement consentie demeurent inchangées.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20200319-lmc1H7246H1-AR
Date de réception en Préfecture : 19/03/2020
Date de Publication : 19/03/2020